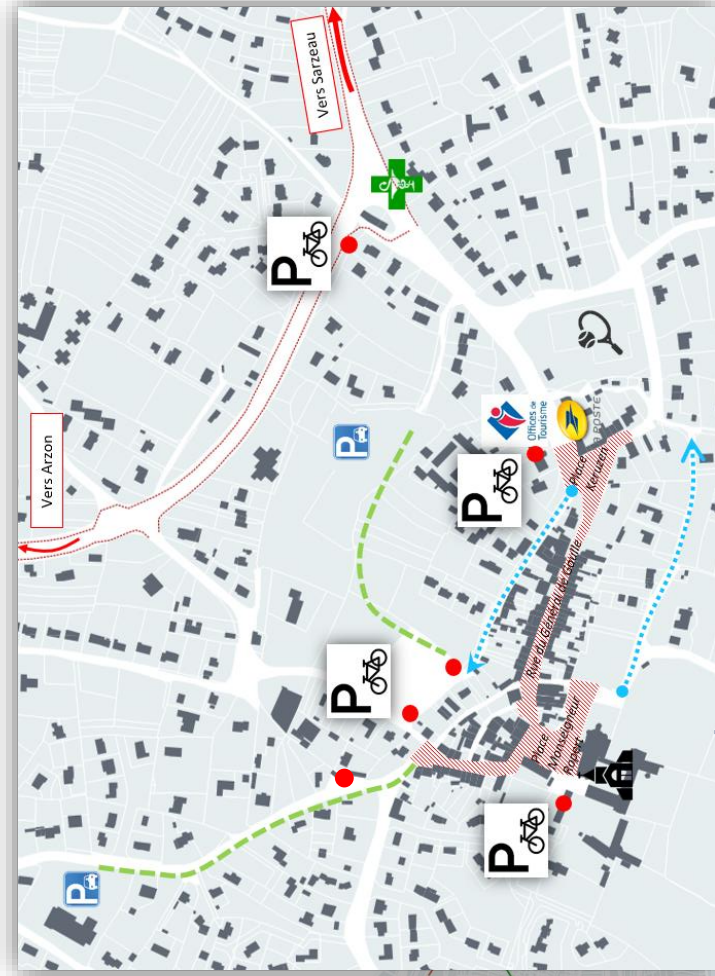
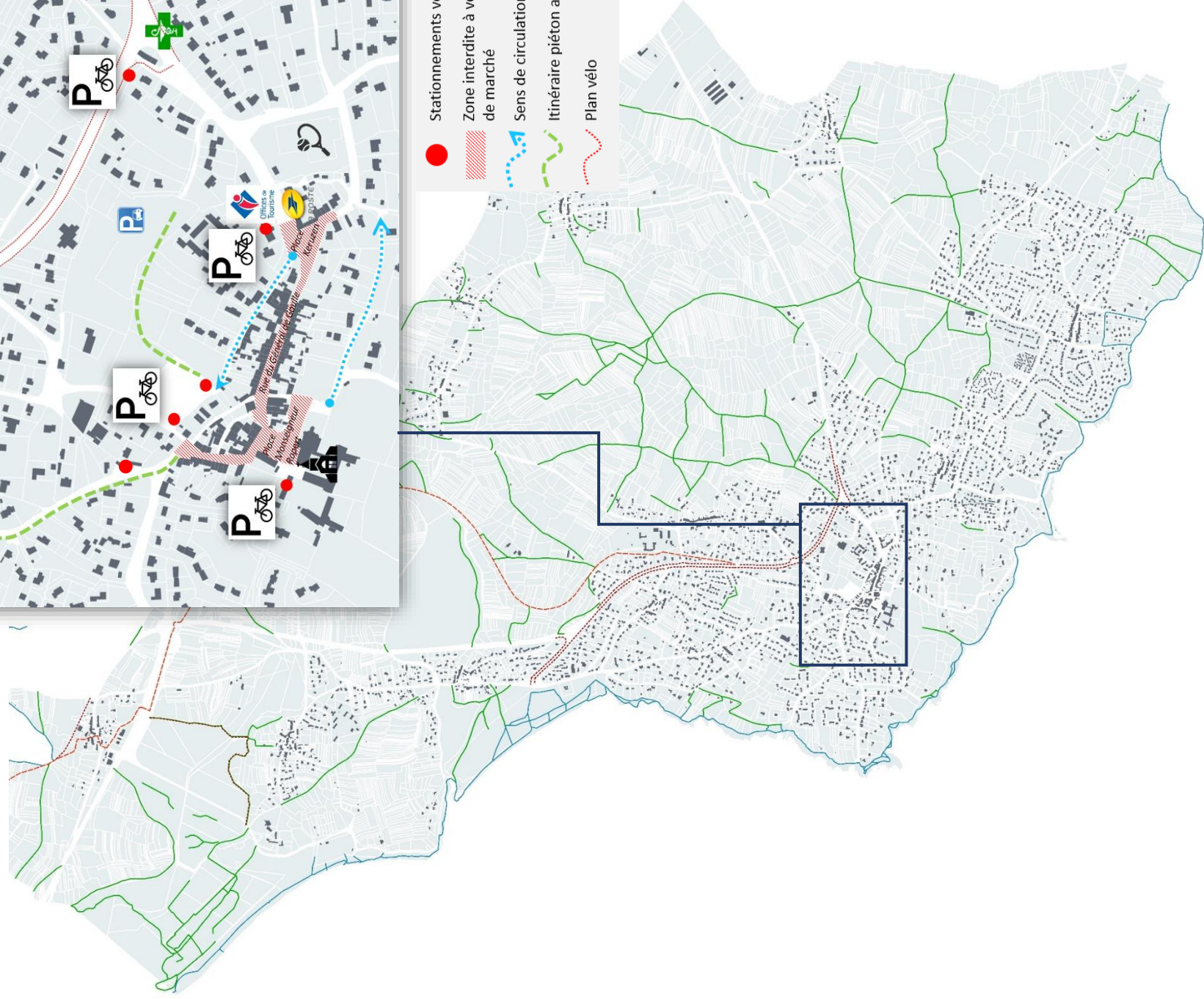


# Se déplacer à pied et à vélo à Saint Gildas...



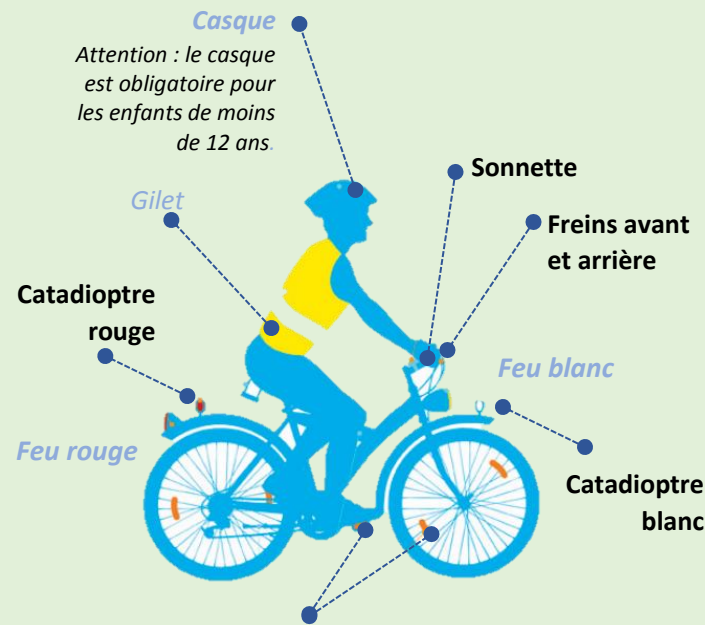
- Stationnements vélos
- ▨ Zone interdite à vélo les jours de marché
- ➡ Sens de circulation
- Itinéraire piéton aménagé
- ⋯ Plan vélo



# Bien se déplacer à vélo à Saint-Gildas de Rhuzys



## Rappel des équipements obligatoires



Catadioptres orange sur les côtés et les pédales  
*En italique : les équipements non obligatoires mais fortement conseillés*



N'oubliez pas que certains itinéraires, (notamment le plan vélo) sont partagés avec les piétons et les chevaux.



Ne transportez pas de passagers sauf sur un siège fixé au vélo. Si le passager a moins de 5 ans, ce siège doit être muni d'un repose pieds et de courroies d'attache.



En cas d'intempéries, augmentez vos distances de sécurité et soyez prudent lorsqu'un véhicule vous double.



Si vous roulez en groupe, roulez deux à deux de front ou en file indienne. Si votre groupe compte plus de 10 personnes, scindez-le.

## Les 4 règles d'or du cycliste...

### 1 Je ne circule pas sur les trottoirs

Il est interdit à un cycliste de rouler sur un trottoir sous peine de se voir infliger une amende de 90 €. Seuls les enfants de moins de 8 ans y sont autorisés. Si la situation l'oblige, préférez donc descendre de votre vélo !

### 2 J'avertis ma présence

La sonnette est un équipement obligatoire. Dans l'intérêt de tous, un petit « dring » vaut mieux qu'un gros « crac » !



### 3 Je suis visible

Les éclairages avant et arrière sont également obligatoires, ainsi que les gilets rétro-réfléchissants la nuit et par temps sombre. Les véhicules ne vous découvriront pas au dernier moment pour vous éviter.

### 4 Je stationne dans un endroit prévu à cet effet

En arrivant aux abords du centre bourg surtout les jours de marché et aux entrées des plages, j'utilise les arceaux ou lisses en bois. N'oubliez pas de vous équiper d'un bon antivol.